

Mairie de CARLIPA  
Conseil Municipal

Compte-rendu de la séance 26 mai 2020 – 19h30

Présents : MM. SERRANO - OLIVIER - PENNAVAYRE - DESPLAS et PISANI - Mmes ALLEMAND - CARPENTIER Adeline - CARPENTIER Marie-Camille - OLIVIER - ROUQUET et ZÉNON

Secrétaire de séance : Mme Lucie OLIVIER

**ÉLECTION DU MAIRE – 1<sup>o</sup> TOUR DE SCRUTIN**

La séance est ouverte sous la présidence de M. René DESPLAS, le plus âgé des membres du conseil municipal.

A obtenu Serge SERRANO, 10 voix

Serge SERRANO ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

**DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Le maire rappelle que conformément à l'article L 2122-2 du CGCT, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif dudit conseil. Le maire propose donc la création de 3 postes d'adjoints.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

**ÉLECTION DES ADJOINTS – 1<sup>o</sup> TOUR DE SCRUTIN**

**- 1<sup>er</sup> Adjoint :**

A obtenu Bernard OLIVIER, 10 voix à la majorité absolue.

Bernard OLIVIER est proclamé 1<sup>er</sup> Adjoint.

**- 2<sup>ème</sup> Adjoint :**

A obtenu Jean-François PENNAVAYRE, 10 voix à la majorité absolue.

Jean-François PENNAVAYRE est proclamé 2<sup>ème</sup> Adjoint.

**- 3<sup>ème</sup> Adjoint :**

A obtenu Marylise ROUQUET, 11 voix à la majorité absolue.

Marylise ROUQUET est proclamée 3<sup>ème</sup> Adjoint.

**LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL**

Le maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la charte de l'Élu Local.

**FIXATION ET VOTE DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS**

Le conseil municipal vote à l'unanimité les indemnités de fonction du maire et des adjoints. Le montant de ces indemnités est fixé aux taux suivants :

- Maire : 25.5% de l'Indice Brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- Adjoints : 9.9% de l'Indice Brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Ces indemnités seront versées à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 et inscrites au budget.

**DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Le conseil municipal charge le maire des délégations suivantes :

- Exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien, selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal.

- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal.

**ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SGEPI**

Délégués titulaires : Serge SERRANO - Adeline CARPENTIER - Sylvie ZÉNON

Délégué suppléant : Bernard OLIVIER

### **ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CCAS**

Membres du conseil municipal :

- \* Anne ALLEMAND
- \* Marie-Camille CARPENTIER
- \* Maurice PISANI
- \* Marylise ROUQUET

Membres désignés par le maire :

- \* Michèle ARIBAUD
- \* Marie CAMBOLIVE
- \* Yves CHEVALLIER
- \* Josette GOUELLE

### **ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SYADEN**

Délégué titulaire : Serge SERRANO

Délégué suppléant : Bernard OLIVIER

### **ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT DU FRESQUEL**

Déléguée titulaire : Anne ALLEMAND

Déléguée suppléante : Marylise ROUQUET

### **ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES MARCHÉS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES**

Délégués titulaires : Jean-François PENNAVAYRE - René DESPLAS - Adeline CARPENTIER

Délégués suppléants : Lucie OLIVIER - Maurice PISANI - Sylvie ZÉNON

### **DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE**

Maurice PISANI

### **DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT TEMPÊTE**

Serge SERRANO

- Séance levée à 21 h 45 -

Vu pour être affiché le 27 mai 2020, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

Le Maire,  
Serge SERRANO

